

**Modalités de Contrôle des Connaissances**

2ème année de capacité d'orthoptie / 2018-2019

Directeur de l'école : Pr Mouriaux

Directeur scientifique : Dr Le Guyader

Coordinatrice Pédagogique : Mme Lemonnier

Code	Unités d'Enseignements Matières	Responsable de l'enseignement	1 <sup>ère</sup> session = S1				2 <sup>ème</sup> session = S2				Coef	Ects	Règles de Calcul donnant la note finale /20		
			Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période					
<b>1<sup>er</sup> SEMESTRE</b>															
UE6	Anglais	Mutualisé avec Rennes 1	CC	Ecrit+ Oral	-	JA	T	Ecrit+ Oral	-	F	1	1	CC / 20 T / 20		
UE21	Statistiques, épidémiologie, santé publique	Mutualisé avec PACES et IFSI	T	Ecrit	30min	JA	T	Ecrit	30min	F	1	4	T / 20		
UE24	Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle	Equipe ophtalmologie Nantes	T	Ecrit	30min	JA	T	Ecrit	30min	F	1	3	T / 20		
UE25	Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	Equipe ophtalmologie Nantes	T	Ecrit	30min	JA	T	Ecrit	30min	F	1	6	T / 20		
UE26	Basse vision	Equipe ophtalmologie Tours	T	Ecrit	30min	JA	T	Ecrit	30min	F	1	6	T / 20		
UE32	Communication, éducation thérapeutique	Mutualisé avec PACES et IFSI	T	Ecrit	30min	JA	T	Ecrit	30min	F	1	2	T / 20		
	Stage	Service ophtalmologie CHU Rennes et Brest	S	TP	-	JA	T	TP	-	F	1	8	T / 10		

**Nature** : CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; **Forme** : Ecrit, Oral, TP **autre** (QCM, mémoire, soutenance...)

**Période** : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre

**Modalités de Contrôle des Connaissances**

2ème année de capacité d'orthoptie / 2018-2019

Directeur de l'école : Pr Mouriaux

Directeur scientifique : Dr Le Guyader

Coordinatrice Pédagogique : Mme Lemonnier

Code	Unités d'Enseignements Matières	Responsable de l'enseignement	1 <sup>ère</sup> session = S1				2 <sup>ème</sup> session = S2				Coef	Ects	Règles de Calcul donnant la note finale /20
			Nature	Forme	Durée	Période	Nature	Forme	Durée	Période			
<b>2ème SEMESTRE</b>													
UE6	Anglais	Mutualisé avec Rennes 1	CC	Ecrit+Oral	-	M	T	Ecrit+Oral	-	J	1	1	CC / 20 T / 20
UE22	Pathologies neuro-ophtalmologiques	Equipe ophtalmologie Nantes	T	Ecrit	30min	M	T	Ecrit	30min	J	1	3	T / 20
UE23	Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmologiques	Equipe ophtalmologie Rennes	T	Ecrit	30min	M	T	Ecrit	30min	J	1	7	T / 20
UE27	Bilan et prise en charge de la basse vision	Equipe ophtalmologie Tours	T	Ecrit	30min	M	T	Ecrit	30min	J	1	7	T / 20
UE28	Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	Mutualisé avec PACES + IFSI	Présence	Présence	-	M	Présence	Présence	-	J	1	1	Présence aux enseignements
UE37	Diagnostic orthoptique et projet de soins	Equipe ophtalmologie Rennes	T	Ecrit	30min	M	T	Ecrit	30min	J	1	3	T / 20
	Stage	Service ophtalmologie CHU Rennes et Brest	S	TP	-	M	T	TP	-	J	1	8	T / 10

**Nature** : CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal ; S = Stage ; **Forme** : Ecrit, Oral, TP, autre (QCM, mémoire, soutenance...)

**Période** : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre

L'étudiant ajourné en session 1 représente en session 2 toutes les UE pour lesquelles il n'a pas obtenu une moyenne  $\geq 10/20$ .

**Obtention de la 2<sup>ème</sup> année** : - Avoir validé les stages : au vu du carnet de stage

- Avoir validé chacune des UE de l'année (pas de compensation entre les UE)

- Toutes les UE de la 1<sup>ère</sup> année validée

NB : La 1<sup>ère</sup> année étant validée, les stages des semestres 3 et 4 étant validés, une dette maximale de 2 UE est autorisée pour le passage en 3<sup>ème</sup> année

**Assiduité** :

- La présence aux stages est obligatoire. Toute absence doit être justifiée et récupérée.

- Les absences injustifiées au cours d'un stage entraînent l'invalidation du stage.

- L'absence à tout examen ou contrôle continu entraîne la note de 0.

**Condition de redoublement**

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour toutes les UE validées. En revanche, les stages validés ne sont pas acquis en cas de redoublement.

La non validation d'un semestre de stage entraîne l'invalidation de l'ensemble des stages de l'année et le redoublement.

Vu scolarité Santé

<b>Rennes, le</b> <b>Le Responsable de la Formation :</b>	<b>Visa du Directeur</b> <b>de l'UFR</b>	<b>DECISION DU CONSEIL</b> <b>D'UNIVERSITE</b>  <b>VOTE CONFORME LE 20/9/2018</b>
--	---	--